

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DU CABINET VÉTÉRINAIRE DU MOULIN

70 RUE DU DOCTEUR BOUTIN 44190 CLISSON

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente ; elles peuvent vous être remises sous format papier et sont consultables sur notre site internet.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaire est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

SOCIÉTÉS D'EXERCICE ET RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Cabinet Vétérinaire du Moulin

70 rue du Docteur Boutin

44190 CLISSON

02 40 73 47 60

vetmoulin@vetility.fr

Notre établissement de soins est classé « cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaire et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires :

<https://www.veterinaire.fr/la-profession/la-reglementation/ressources-documentaires.html>

Nous sommes associés au sein du groupe Vetility à :

- ☒ Clinique vétérinaire de l'Amiral, 1 rue amiral de l'Etendue, 85500 Les Herbiers
- ☒ Cabinet vétérinaire de la Tibourgère, ZA la Tibourgère, 85500 les Herbiers
- ☒ Clinique vétérinaire de la Bruffière, 1 rue de la petite Bretonnière, 85530 La Bruffière
- ☒ Clinique vétérinaire du Val de Sèvre, 84 route de Cugand, 44190 Clisson
- ☒ Clinique vétérinaire VetVigne, 13 avenue de l'Atlantique, 44116 Vieillevigne

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Le cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h, le samedi de 9h30 à 12h30, et de 14h00 à 17h00

Les consultations ont lieu sur rendez-vous par téléphone ou en ligne grâce au lien d'un planning en ligne (facebook - onglet réserver, site internet - lien à cliquer ; recherche google "vétérinaire clisson" onglet rdv en ligne dans l'encadré entreprise)).

Ces horaires d'ouverture sont indicatifs et ne sauraient être opposés au vétérinaire en cas de fermeture : nous fermons notamment le lundi de pentecôte, lundi de pâques, les 24 et 31 décembre après-midi s'il s'agit de jours ouvrés habituellement (affichage plusieurs jours avant et maintien du service de garde 24h/24).

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

Dr Bruno Corlay, associé, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrit au tableau de l'ordre vétérinaire
sous le N° 13897

Dr Frédéric SAVAETE, associé, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrit au tableau de l'ordre vétérinaire
sous le N° 13838

Dr Julien LE FRESNE, associé, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrit au tableau de l'ordre vétérinaire
sous le N° 22794

Dr Clémence DARRAS, salariée, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrite au tableau de l'ordre vétérinaire
sous le N° 19791

Dr Bérénice ASTORGIS, salariée, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrite au tableau de l'ordre vétérinaire
sous le N° 28061

Dr Aude LOISEAU, salariée, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrite au tableau de l'ordre vétérinaire
sous le N° 32334

Dr Mathilde CHATELLIER, salariée, Ecole nationale Vétérinaire de Nantes, inscrite au tableau de l'ordre vétérinaire
sous le N° 34264

Personnel non vétérinaire

Mme Sandrine CADORET, ASV

Mme Mathilde BOUCARD, ASV

Mme Delphine CREMET, ASV

Mme Flora BENOIST, ASV

Mme Marie PITHON, ASV

Mme Donna BASSIERE, ASV

Mme Laurène GABORIT, ASV

Nous avons suivi une formation interne sur le bon accueil "pet-friendly" des chiens et chats et nous nous attachons à rendre leur arrivée la plus douce et adéquate possible.

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

Consultations de médecine préventive (vaccination, conseils antiparasitaire, éducation, nutrition)

Consultations de médecine générale

Chirurgie de convenance

Chirurgie générale courante

Imagerie

Radiographie numérique (à la clinique du val de Sèvre à Clisson)

Echographie

Analyses :

Biochimie (sur place : Idexx catalyst One Dx)

Endocrinologie (à la clinique du val de Sèvre à Clisson, Idexx SNAPshot Dx)

Hématologie (sur place : Idexx ProCyte One), frottis sanguin

Urinaires à la clinique du val de Sèvre à Clisson, Densité urinaire, bandelette urinaire, examen culot urinaire
Idexx SediVue Dx

Mesure de Pression artérielle petMAP g3

Autres analyses spécifiques sur laboratoires extérieurs

Examen dermatologique : microscope leica DM500 (raclage, frottis, trichogramme), lampe de wood

Anesthésie générale

Fixe

Gestion per et post anesthésique individualisée (tapis chauffant, perfusion, protection oculaire)

Hospitalisation (4 cages)

Délivrance de médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

Vente de produits d'hygiène

Vente d'aliments diététique et physiologiques - Accès pour les clients au site de vente en ligne (alimentation, hygiène, accessoires) Vétoavenue (achat en ligne, livraison gratuite aux heures ouvrées à la clinique vétérinaire)

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Les animaux hospitalisés feront l'objet d'une surveillance adaptée à leur état. Nous n'assurons pas une présence sur place 24h/24 mais hors horaires d'ouverture, le vétérinaire de garde se rend sur place autant que l'état clinique de l'animal le nécessite. Les hospitalisations plus complexes sont réalisées à la clinique du val de Sèvre à Clisson.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

La permanence de soins est assurée à tour de rôle par la clinique du Val de Sèvre à Clisson ou par la clinique vétérinaire de Montaigu DIGAVET. En dehors des heures d'ouverture (nuits, dimanches, jours fériés) le numéro du vétérinaire de garde est disponible au 02 40 03 90 49. Le vétérinaire de garde reçoit l'appel. En cas de nécessité de consultation et sur indication du vétérinaire recevant l'appel, les animaux seront reçus à la clinique vétérinaire du Val de Sèvre à CLISSON.

ESPÈCES TRAITÉES

Chiens

Chats

Petits mammifères (lapins, rongeurs)

Selon la situation votre animal pourra être redirigé vers des structures spécialisées extérieures recevant des cas en référés (Clinique Vetoceane, 9 allée Alphonse Fillion, Vertou 02 40 05 12 13, Centre Hospitalier Vétérinaire Atlantia, 22 rue René Viviani, Nantes 02 40 47 40 09, Vet ref Rue James Watt - 49070 ANGERS BEAUCOUZÉ Tél. 02 41 200 220)

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs principaux sont affichés à l'accueil et un classeur est disponible sur demande auprès de nos ASV. Nous sommes assujettis à la TVA à 20%, les factures sont indiquées HT et TTC pour le montant dû (20% de votre facture est reversée à l'état).

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux pourra donner lieu à une modification du devis initial, en concertation avec le client (téléphonique ou en direct) ou a posteriori en cas de force majeure.

LITIGES

Conseil régional de l'Ordre des Pays de la Loire
11 rue du Chemin Rouge, Bat F, 44300 Nantes, 02 40 50 06 63
cro.pays-de-la-loire@ordre.veterinaire.fr

RCP

MMA

2 rue Carnot 72340 La Chartre sur le Loir

Tél. 02.43.40.90.17

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs Corlay, Savaete ou Le Fresne.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante :

<https://www.veterinaire.fr/mediation-de-la-consommation/comment-saisir-le-mediateur-de-la-consommation>

RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement et par écrit dans le cadre d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus .

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Un contrat de soins type (disponible sur le site internet, par mail ou lors de la consultation) est établi entre le vétérinaire et le client. Il établit un devis (parfois estimatif - voir conditions tarifaires-) de l'intervention.

DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès du patient, nous pouvons assurer par l'intermédiaire de la société ESTHIMA , ZA les trussots, 85570 L'HERMENAULT (02 51 87 69 99 - <https://www.esthima.fr/crematoriums/l-hermenault>) l'incinération collective ou individuelle du corps (permettant la récupération des cendres de son animal). Toute demande d'incinération devra être signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client, de même que les frais de garde du corps en chambre froide à la clinique vétérinaire.

ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION DES PERSONNES ET DES ANIMAUX DANS L'ÉTABLISSEMENT

Un parking privé est mis à disposition. Un stationnement PMR est présent devant l'entrée de la clinique.

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité aux handicapés, une partie de l'établissement, classé en ERP 5, est accessible et équipée d'une signalisation conforme, de façon à offrir l'ensemble des prestations habituelles.

Pour la sécurité de tous, les chiens doivent être tenus en laisse, les chats doivent être amenés dans une cage de transport.

ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

La prise en charge des animaux errants est légalement du ressort de la mairie du lieu où est découvert l'animal (art. L. 211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un paiement en plusieurs fois (2 ou 3 mois successifs) est envisageable si les garanties de règlement sont suffisantes. Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.